

**BURKINA FASO**

-----  
**Unité-Progrès-Justice**

**IV<sup>E</sup> REPUBLIQUE**

-----  
**TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION**

*Session permanente*

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION**

**COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES,  
INSTITUTIONNELLES ET DES DROITS  
HUMAINS (CAGIDH)**

**RAPPORT POUR AVIS**

**DOSSIER N°116 :**

**RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT  
LOI DE REGLEMENT AU TITRE DU  
BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2023**

Présenté au nom de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) par le député **Issa SAWADOGO**, rapporteur.

*Octobre 2024*

L'an deux mil vingt-quatre et le mercredi 30 octobre de 09 heures 32. minutes à 09 heures 58 minutes, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Lassina GUITI, Président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant loi de règlement au titre du budget de l'Etat, exercice 2023.

Auparavant, la CAGIDH, saisie pour avis, a désigné le député Issa SAWADOGO, comme rapporteur, pour participer aux différentes séances de travail de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond.

En prélude à l'audition du Gouvernement, la CAGIDH a organisé, le lundi 07 octobre 2024 de 09 heures 20 minutes à 12 heures 40 minutes, une séance d'appropriation du contenu dudit projet de loi.

L'ordre du jour ci-dessous a été adopté par les commissaires :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB ;
- appréciation et avis de la CAGIDH.

## **I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB**

### **I.1. Audition du Gouvernement**

Le Gouvernement était représenté par Monsieur Aboubakar NACANABO ministre de l'Economie et des finances. Il était assisté de ses collaborateurs et des représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Des représentants de la Cour des comptes étaient également présents à cette audition.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs du projet de loi portant loi de règlement au titre du budget de l'Etat, exercice 2023 structuré en deux points :

- contexte de l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2023 ;
- contenu du projet de loi de règlement.

Ces différents points ont été développés dans le rapport de la COMFIB, saisie au fond.

## **I.2. Débat général**

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse ont été apportés.

Ces préoccupations ont porté essentiellement sur :

- la raison du faible taux d'exécution du montant des prêts et avances ;
- la non évaluation de certaines mesures dérogatoires de l'exercice 2022 ;
- l'inexistence de motifs de création du Compte d'affectation spéciale (CAS) intitulé « *Programmation pour la résilience, la gouvernance locale et les services* » ainsi que ses recettes particulières et l'inexistence de ce CAS dans les comptes ouverts dans les écritures du Trésor public ;
- la non prévision des rubriques au titre des produits et des emprunts à court, moyen et long termes, notamment les emprunts obligataires, les bons du Trésor et autres emprunts ;
- le non-respect, après plusieurs années de mise en œuvre du budget programme, de certaines dispositions de la LOLF et ses textes d'application, notamment celles relatives à la nomination des responsables de programmes, à l'animation du dialogue de gestion, à l'assignation annuelle de contrat de performance aux responsables de programmes et responsables de budgets opérationnels de programme ainsi que leur évaluation ;
- l'absence de manuels de procédures et de notes conceptuelles dédiés aux programmes budgétaires contrairement aux exigences réglementaires en vigueur ;
- la relecture de la loi organique de la Cour des comptes ;

- la relecture des textes relatifs aux manuels de procédures d'exécution et celle des procédures comptables et financières ;
- la stratégie entreprise pour l'apurement des RAR ;
- l'emploi des recettes versées au titre de la publicité foncière ;
- la relecture à court et moyen termes de la LOLF afin de se conformer à l'exécution du budget ;
- le déficit budgétaire constaté dans les lois de règlement 2021, 2022 et 2023 et les mesures prises pour y remédier ;
- le niveau des CAS et les éventuelles difficultés liées à leur exécution.

## **II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION**

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des finances et du budget fait par le député rapporteur et de l'analyse du présent projet de loi de règlement, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CAGIDH.

Il ressort de ces échanges que le projet de loi de règlement au titre du budget de l'Etat, exercice 2023 a été déposé conformément aux dispositions de la loi organique n°073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances.

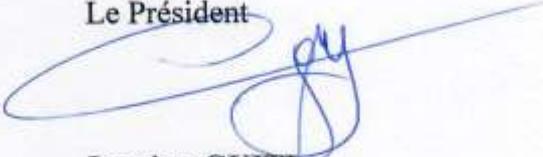
La Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains estime que l'adoption du présent projet de loi permettra de :

- respecter les dispositions juridiques de la loi organique relative aux lois de finances ;
- donner quitus au Gouvernement pour sa gestion du budget de l'Etat, exercice 2023 ;
- satisfaire l'obligation de l'Etat de se conformer aux dispositions communautaires en matière de gestion des finances publiques.

Par conséquent, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains émet un avis favorable pour son adoption.

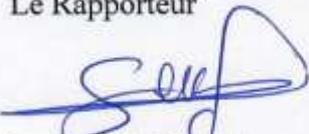
Ouagadougou, le 30 octobre 2024

Le Président



**Lassina GUII**

Le Rapporteur



**Issa SAWADOGO**

**Séance d'appropriation du dossier : 07/10/2024**

**Liste des députés présents**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	SANOU Yaya	Vice-président
2.	TAPSOBA Lin Désiré	2 <sup>e</sup> Secrétaire
3.	KANDOLO Linda Gwladys	Membre
4.	OUARE Samadou	Membre
5.	NANA Basile	Membre
6.	DIALLA Moumouni	Membre
7.	KOMBASSERE Jean Marie	Membre
8.	OUEDRAOGO Aly Badra	Membre
9.	SALOGO Mahamoudou	Membre
10.	KINDA Mickaël	Membre
11.	SOULAMA Ousséni	Membre

**Liste des députés absents excusés**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>JUSTIFICATION</b>
1.	GUITI Lassina	Mission au Mali
2.	LOMPO Dafidi David	Mission au Mali
3.	SAWADOGO Issa	Atelier à Ziniaré avec la COMFIB

**Liste des députés absents**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	OUEDRAOGO Irméan François	Membre
2.	SANGARE Moussa	Membre

**Séance d'adoption du rapport :30/10/2024**

**Liste des députés présents**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM ET PRENOM (S)</b>	<b>QUALITE</b>
1.	GUITI Lassina	Président
2.	SANOY Yaya	Vice-président
3.	OUEDRAOGO Irméan François	Membre
4.	KOMBASSERE Jean Marie	Membre
5.	KANDOLO Linda Gwladys	Membre
6.	SAWADOGO Issa	Membre
7.	SANGARE Moussa	Membre
8.	SALOGO Mahamoudou	Membre

**Liste des députés absents excusés**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM ET PRENOM (S)</b>	<b>JUSTIFICATION</b>
1.	KINDA Mickaël	Mission
2.	OUEDRAOGO Aly Badra	Travaux COMFIB
3.	NANA Basile	Travaux COMFIB

**Liste des députés absents**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM ET PRENOM (S)</b>	<b>QUALITE</b>
1.	TAPSOBA Lin Désiré	2° Secrétaire
2.	LOMPO Dafidi David	Membre
3.	DIALLA Moumouni	Membre
4.	OUARE Samadou	Membre
5.	SOULAMA Ousséni	Membre

### Liste du personnel de l'Administration

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM(S) ET PRENOM(S)</b>	<b>FONCTION</b>
1.	KABRE Claver	Conseiller juridique du PALT
2.	OUEDRAOGO N. Gérard	Administrateur parlementaire
3.	KYERE/YAOGO Pascaline	Administrateur parlementaire
4.	BORO/NIKIEMA Edwige	Administrateur parlementaire
5.	POODA/ZIDNABA Danielle	Administrateur parlementaire
6.	SARE Inès Fabiola	Attachée d'Administration parlementaire
7.	BAYALA Arielle	Stagiaire